



- 1 CONTEXTUALISATION
- 2 LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 3 POUR QUOI ÉVALUER
- 4 LES OUTILS D'ÉVALUATION
- 5 UNE PROPOSITION DE MÉTHODOLOGIE
- 6 LES PIÈGES À ÉVITER

1 CONTEXTUALISATION

L'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) a pour objectif d'accompagner les personnes atteintes de maladies chroniques dans l'acquisition de compétences d'adaptation et d'autosoins afin de mieux vivre leur vie avec la maladie.

L'auto-évaluation annuelle est conduite par l'équipe d'ETP, sous la responsabilité du coordonnateur et doit avoir pour objectif d'améliorer la qualité du programme.

3 POUR QUOI ÉVALUER ?



Il est essentiel de mettre du sens à la réalisation de l'auto-évaluation annuelle de son programme et de ne pas la vivre comme une injonction ou une contrainte.

- Elle constitue une démarche d'évaluation pédagogique faite par l'équipe et pour l'équipe.
- Elle doit être motivée par une démarche qualitative dans un esprit d'amélioration continue.

5 UNE PROPOSITION DE MÉTHODOLOGIE

L'auto-évaluation annuelle doit être réalisée une fois par an par l'équipe du programme, et pas obligatoirement à la date anniversaire de la déclaration. Vous pouvez par exemple la coupler avec l'enquête annuelle d'activité de l'ARS.

Pour rappel :

- Il est essentiel d'organiser régulièrement des réunions d'équipe afin d'échanger en équipe sur le vécu du programme.
- La HAS demande l'évaluation de trois domaines : l'activité globale, le processus et l'atteinte des objectifs.
- Le coordonnateur et l'équipe sont libres d'organiser l'auto-évaluation de la manière dont ils le souhaitent.

POUR L'ÉQUIPE

PAR L'ÉQUIPE

QUALITÉ

LIBERTÉ

UTEP & HAS

OBJECTIF = CRITÈRE

2 LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

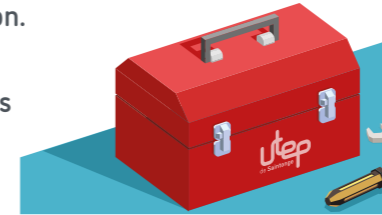
Tous les programmes d'ETP sont concernés par la démarche d'auto-évaluation annuelle.

Elle doit être réalisée une fois par an par l'équipe du programme et pas obligatoirement à la date anniversaire de la déclaration. Par exemple, vous pouvez la coupler avec l'enquête annuelle d'activité de l'ARS qui a lieu le premier trimestre de l'année.

4 LES OUTILS D'ÉVALUATION

Vous avez déjà des outils à votre disposition ! Vous créez ou choisissez des outils complémentaires, ou supplémentaires, selon vos besoins en évaluation.

C'est aussi en ayant pensé l'évaluation du programme dès sa conception que vous vous facilitez cette démarche.



6 LES PIÈGES À ÉVITER

- Vouloir tout regarder
- Ne pas bien choisir ses critères d'évaluation
- Ne faire que du quantitatif
- Évaluer pour prouver et non pour évoluer
- Ne pas faire appel aux ressources disponibles



Pièces à Télécharger

Documents accessibles en flashant le QR Code ci-contre ou sur le [site internet de l'UTEP](http://site.internet.de.l'UTEP) à la rubrique : PORTE DOCUMENTS, puis : FICHES ACTIONS



Fiche Action 24-01



L'AUTO-ÉVALUATION ANNUELLE

ON VOUS ACCOMPAGNE !

U(T)TEP de la Charente Maritime ont pour mission de veiller et d'aider à la réalisation des évaluations « contractuelles ».

Contact : Pour les programmes du territoire sud et est de la Charente Maritime :
 • **UTEP de Saintonge**
contact@utep-saintonge.fr / 05 46 38 49 51 / www.utep-saintonge.fr

Contact : Pour les programmes du territoire nord et de la Charente Maritime :
 • **UTTEP Atlantique 17**
uttep17@ght-atlantique17.fr / 05 46 45 67 13 / <http://www.chlarochelle.fr/ch-larochelle/sante-publique/uttep-atlantique-17>

Autre ressource :

• **PROMOTION SANTÉ – Charente Maritime Antenne de La Rochelle**
 Promotion Santé constitue une ressource documentaire et peut vous proposer et prêter des outils.
antenne17@promotion-sante-na.org / 05.46.42.24.44

